



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 051-18 C

Objet : RS - Versement d'une participation financière à la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour le projet de cheminement piéton sécurisé au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 051-18 C

objet **RS - Versement d'une participation financière à la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour le projet de cheminement piéton sécurisé au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2007 relative à la compétence voirie indique dans les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes : « Cas particulier des voiries dites « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité » dans l'ancienne cartographie : les travaux d'investissement (hors renouvellement et plus-values qualitatives) seront financés à hauteur de 50 % du restant dû par l'agglomération dans la limite des prestations de base prédéfinies ».

La route départementale RD912 traverse la commune de Saint-Jean-d'Arvey et la section de cette voirie située entre les panneaux d'agglomération répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Saint-Jean-d'Arvey a saisi Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour une demande de participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet qu'elle souhaite réaliser.

L'opération globale intègre, au droit du centre-bourg :

- la création d'un trottoir de 1,40 m de large avec pose de bordure,
- la mise en place d'une prémurette et de barrières de sécurité,
- la création de passages piétons, avec mise en place de dalles d'éveil et de vigilance,
- la réalisation de la peinture et des travaux de signalisation.

Cette opération fait par ailleurs l'objet d'un groupement de commandes avec Chambéry-métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement du quai bus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les prestations prises en compte pour la participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au titre des voiries d'équité sont les travaux de création du cheminement piéton sécurisé.

La maîtrise d'ouvrage est communale. La participation de Chambéry - métropole-Cœur des Bauges est calculée à hauteur de 50 % du montant des travaux neufs entrant dans le champ de sa compétence habituel, hors plus-value qualitative.

Le montant d'opération de création du trottoir s'élève à 26 145,70 € HT, soit 31 374,84 € TTC. Sur la base de ce montant, la subvention versée par Chambéry - métropole-Cœur des Bauges s'élève à 13 072,85 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 157-07 C du Conseil communautaire du 15 novembre 2007 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Vu le budget 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à hauteur de 13 072,85 € HT, au profit de la commune de Saint-Jean d'Arvey pour les travaux de sécurisation des cheminements piétons au centre-bourg.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 051-18 C

Objet de l'acte : RS - Versement d'une participation financière à la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour le projet de cheminement piéton sécurisé au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20880H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20880H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018